SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Date de la convocation: 14/03/2022

Département de la Vienne

Arrondissement de MONTMORILLON

Nombre de	Nombre de	Nombre de	Nombre de pouvoirs
conseillers en	conseillers	conseillers	
exercice	présents	votants	
56	21	26	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et vingt et une minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Chaplain Christian, vice-Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes, rue du Pré Saint Martine 86160 Brion.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – GRIMAUD Jean-Paul – JESBERGER Gilles – DILLOT Jean-François – LE GUERN Romain – BIBAUD André - BOCK François - PIN Olivier - LATU Roland - THEVENET Roland - BARBOTIN Bernard -CHAPLAIN Christian - GIRARD Sandra - BOUCHET Roland - GARGOUIL Francis - RENOUARD Chantal – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés: MARTIN-CHARDONNIER Estelle - CHARGELEGUE Jérôme (donne pouvoir à PIQUARD Michael) - OLIVET Jacky - SARDET Gérard (donne pouvoir à GRIMAUD Jean-Paul) -THOREAU Alain - GORRY Jean-Michel - MAURY Jean-Pierre - DUPERRIER Marie-Christine -CARRETIER Michel - GEORGEL Sophie - LAMY Pascal - MARTIN Alexis - TOURENNE Cyrille -BELLIN Philippe - GIRARDEAU Jules - BEAU Jacky - LAFRECHOUX Joël - CHASSIN Julien -PICHON Gilles (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - QUINTARD-MELOUKI Jacqueline - CACLIN Philippe (donne pouvoir à THEVENET Roland) - GAYET Olivier - CINQUABRE Jean-Christophe -JARASSIER Michel (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - JEAN Gisèle -CHOISY Jean-Michel -LEONET Frédéric

Etaient absents: SOUCHE Guy - DRECQ Nelly - VERGNAUD Sophie - CHASSAGNE Dominique -DUVILLIER Didier - QUINTARD Jacky - FRICONNET Jean-Luc - BOIRON William

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier Administratifs: BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°232_29032022

Le Budget Primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le vice-Président rappelle que le budget primitif a été construit sur la base du débat d'orientation budgétaire (comité syndical du 08/02/2022).

Le vice-Président présente le budget primitif par chapitre et par article en détaillant toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il précise que les sections sont équilibrées entre les dépenses et les recettes.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Budget primitif 2022 comme suit :

AR Prefecture

Budget Primitif 2022 Section de fonctionnement :

Dépenses : 724 230,83 €

011 : Charges à caractère général : 128 877,93 €

012 : Charges de personnel : 346 620,00 €

023 : Virement à la section d'investissement : 81 792,80 €

042 : Transfert entre sections : 68 202,88 €

65 : Autres Charges de gestion courante : 96 400,00 €

66 : Charges financières : 1 337,22 € 67 : Charges exceptionnelles : 1 000,00 €

Recettes: 724 230,83 €

002 : Excédent antérieur reporté : 201 535,83 €

013 : Atténuation de charges : 10 000,00 €

74 : Dotations et participations : 500 635,00 €

75 : Autres produits de gestion courante : 0 €

76: Autres produits financiers: 0 €

77: Produits exceptionnels: 0 €

42 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 082 394,60 €

001 : Déficit antérieur reporté : 134 127,56 €

13 : Subventions d'investissement perçues : 12 060,00 €

16 : Emprunts et dettes : 9 901,68 €

20 : Immobilisations incorporelles : 161 122,00 €

21 : Immobilisations corporelles : 150 000,00 €

041 : Opérations patrimoniales : 110 779,18 €

45 : Comptabilité distincte rattachée : 504 404,18 €

Recettes : 1 082 394,60 €

001 : Excédent d'investissement reporté : 0 €

021 : Virement section fonctionnement : 81 792,80 €

10: Dotation de fonctionnement : 140 564,74 €

13 : Subventions d'investissement : 137 430,00 €

16 : Emprunts et dettes assimilées : 150 000,00 €

040 : Amortissement des immobilisations : 68 202,88 €

041 : Opérations patrimoniales : 110 779,18 €

45 : Comptabilité distincte rattachée : 393 625,00 €

Après en avoir délibéré à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention, le Comité Syndical : - ADOPTE le Budget Primitif 2022.

Pour copie conforme, Acte rendu exécutoire par Le vice-Président, M. Christian CHAPLAIN

A Valence en Poitou, le 31/03/2022

AR Prefecture

086-200058832-20220329-232_29032022-DE Reçu le 04/04/2022

Publié le 04/04/2022